

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AOUT 2021**

*Edité : le 03 septembre 2021*

« Le texte complet de chaque acte publié dans le recueil pourra être consulté à la Communauté de Communes Loire et Semène »

Siège de la Communauté de Communes « Loire et Semène »

1 Place de l'Abbaye

43140 LA SEAUVESUR SEMENE

Tel : 04 71 75 69 50

Fax : 04 71 61 05 36

E-Mail : [accueil@loire-semene](mailto:accueil@loire-semene).

# COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE

AOÛT 2021

## I. DELIBERATIONS :

**Aucune délibération sur cette période.**

## II. DECISIONS DU PRESIDENT :

**Décision n° 20210804\_P\_107** du 04 août 2021 concernant la signature d'une convention ludothèque avec « LES FRANCAS » de la Loire pour l'organisation d'une animation jeux au centre de loisirs Les Galarés,

**Décision n° 20210805\_P\_108** du 05 août 2021 concernant la signature d'une convention de prestation avec « La Fabrica Nocturna Cinéma » pour l'organisation d'une projection de film en plein air sur la commune de Pont Salomon

**Décision n° 20210805\_P\_109** du 05 août 2021 concernant la signature d'une convention d'engagement avec la mairie de Pont Salomon pour l'organisation d'une projection de film en plein air, un marché des artisans et pique-nique musical,

**Décision n° 20210809\_P\_110** du 09 août 2021 concernant la signature d'une convention d'honoraires pour améliorer la ventilation de la crèche « Les Matrus » afin de diluer la concentration de radon,

**Décision n° 20210831\_P\_111** du 31 août 2021 concernant la signature d'un acte spécial de sous traitance pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature sur la commune de La Séauve sur Semène,

## III. DECISIONS DU BUREAU :

**Décision n° 20210831\_B\_110** du 31 août 2021 concernant la convention relative à l'octroi d'une subvention d'investissement à passer avec le Département de la Haute-Loire pour l'Aire d'activités de La Séauve sur Semène,

## IV. ARRETES :

**Aucun arrêté non nominatif sur cette période.**